



# Gestion de la pêche langoustière à Madagascar

## Contexte

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde. L'île se situe ainsi au 154<sup>ième</sup> rang (sur 185 pays) de l'indice de développement humain<sup>1</sup>, son classement ayant même reculé de 19 rangs entre 2010 et 2014 témoignant d'une situation économique, politique et sociale interne difficile. Plus de 80% de la population de l'île est dans la pauvreté, la majorité vivant de l'agriculture et de la pêche de subsistance dans des communautés rurales isolées<sup>2</sup>. A cela, il faut ajouter une croissance démographique galopante, la population étant passée de moins de 13 millions en 1995 à plus de 23 millions en 2015.

A l'extrême Sud-Est de Madagascar, dans la région Anosy, les problèmes de pauvreté (malnutrition, santé, éducation, etc.) et de dégradation de l'environnement (déforestation, érosion des sols, etc.) sont visibles sous leurs formes les plus extrêmes. La population locale est parmi la plus pauvre du pays avec un taux d'analphabétisme atteignant les 80%, une mortalité infantile de 40% et un revenu agricole par ménage de 25% inférieur à la moyenne nationale (donnée INSTAT 2010). Les principales activités commerciales sont tournées vers l'exportation de produits dérivés du sisal (*agave sisalana*), de produits miniers et de produits de la pêche, crevette et langouste en tête.

De facto, le Sud-Est de Madagascar est la principale région langoustière et la chute des débarquements nationaux,

presque de moitié, entre 2006 (550 t.) et 2012 (240 t.) s'y observe également aux niveaux régional et local (Figure 1). La persistance de certaines pratiques de pêche, la surexploitation, l'accès incontrôlé, un climat de non-respect de la législation nationale<sup>3</sup> et une forte demande sur les marchés internationaux constituent autant de menaces sur la viabilité de la pêcherie langoustière et sur les moyens de subsistance de pêcheurs.

En 2012, quand l'idée prend forme de développer un projet pilote visant à améliorer la gestion locale de cette pêche en s'appuyant sur des communautés villageoises dépendantes de cette activité, il y a déjà un quasi consensus, quoique non formalisé, partagé par les pêcheurs, les autorités régionales, l'industrie et l'Etat sur le constat d'un déclin à long terme des captures de langouste.

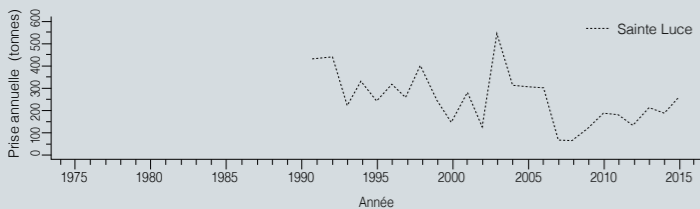
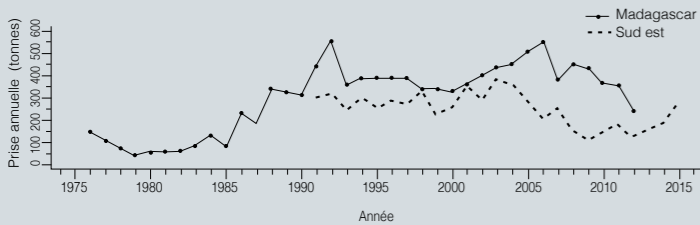
C'est dans ce contexte que la FAO et la COI ont initié à Sainte Luce le projet Oratsimba visant à développer un modèle simple et reproductible de gestion communautaire durable de la pêcherie langoustière. Cette initiative intègre la dimension filière par l'association des acteurs contrôlant localement l'achat et l'exportation de langoustes, de même qu'elle prend en compte l'articulation des arsenaux réglementaires entre les niveaux local et national.

1 UNDP(2015) Rapport sur le développement humain 2015, UNDP, New York, 276 p  
2 UNDP (2013) Rapport du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié, PNUD, New York, 177 p.

3 Principalement le respect de la taille minimum et la remise à l'eau des femelles œuvées



**Tendances à long-terme des prises annuelles de langouste. Prise annuelle de langouste (tonnes) à l'échelle a)nationale (Madagascar, régionale (sud-ouest) b)locale (Sainte Luce) données : nationale, FIGIS (2015) ; régional et locale, DRRHP/URL dans : Long, en cours de revue**



## 1. La pêche langoustière à Sainte Luce

Le choix de Sainte Luce ne tient rien au hasard. Ce petit village côtier de 2400 habitants, situé à 50 km au nord-est de Fort Dauphin, est dans une large mesure représentatif de la région avec son caractère isolé et ses habitants largement dépendant des ressources naturelles forestières et marines. Néanmoins Ste Luce et ses environs ont la particularité d'abriter une grande partie de l'industrie langoustière de Madagascar. Près de 50% des captures nationales est débarqué sur les 150 km de côtes entre Sandraviny et Fort Dauphin. Ste Luce est le plus important village de pêche de la langouste du Sud-Est.

Les langoustes sont capturées par de petites équipes de pêcheurs embarquées sur des pirogues traditionnelles ou des canots à l'aide de casiers. Les pirogues sont souvent détenues par des intermédiaires appelés collecteurs. Les langoustes sont achetées directement auprès des pêcheurs sur la plage. Les collecteurs transportent la production à Fort Dauphin avant que les Opérateurs, principalement les entreprises Martin Pêcheur et Madapêche, exportent ces produits vers l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est et le Japon, majoritairement sous forme congelée. Récemment sont également apparus des opérateurs chinois spécialisés dans l'exportation de langouste vivante.

Dans une région d'extrême pauvreté comme l'Anosy, cette pêche est un très important contributeur à l'économie, avec 79% des ménages identifiant cette pêche comme leur principale source de revenu à Sainte Luce. Le nombre de pêcheurs a explosé, d'une dizaine dans les années 1950 à plus de 600 aujourd'hui.

## 2. Réfléchir ensemble, s'investir, décider - la genèse

La première étape a été d'identifier les partenaires potentiels et de sonder l'intérêt et les volontés à s'investir dans une initiative de meilleure gestion de la pêche langoustière. C'est ainsi qu'ont été approchés la communauté de St Luce, les exportateurs locaux, les services gouvernementaux (administration/recherche), ainsi que SEED Madagascar, une ONG<sup>4</sup> bien implantée localement pour appuyer l'initiative. Le projet a débuté en juin 2013 et se poursuit depuis lors.

Trois mois ont été consacrés à faciliter la concertation afin de confirmer la motivation des partenaires, en particulier de la communauté villageoise, autour d'un diagnostic commun et d'un projet assumé et de les aider à s'organiser pour mettre en actions les idées et les décisions dans le contexte réglementaire et juridique de Madagascar.

Concrètement, avec l'appui de SEED Madagascar, la communauté de Sainte Luce a d'abord créé un comité de

gestion des pêches (Comité Riaky<sup>5</sup>) pour représenter la communauté sur toutes les questions relatives aux ressources marines locales ainsi que pour développer une mise à jour du *dina*. Pour compléter, un comité de pilotage, composé du Président de l'Union des Pêcheurs de Ste Luce, des opérateurs (Groupement des Opérateurs de Langoustes Du Sud - GOLDS), de l'organe public de suivi de la pêche (Unité de recherche langoustière - URL), du Directeur de la Direction Régionale de Pêche et du Ressource Halieutique de Taolagnaro (DRPRH), de Seed Madagascar et d'un chercheur de l'Institut Halieutique et des Sciences Marines (IHSM), a été mis en place afin de consolider l'information, la concertation et l'adhésion des divers acteurs.

Une visite d'échange a été organisée dans les villages au Nord de Toliara où une gestion localisée du poulpe également basé sur un système de fermeture de la pêche est effectif depuis 2004 (Smart FICHE 12). Cette visite a eu un effet extrêmement bénéfique pour les pêcheurs et les membres de l'ONG autant en termes de responsabilité de la communauté, de conduite du processus que de confiance dans les bénéfices attendus. De facto, les pêcheurs s'étant déplacés sont devenus les premiers « champions » du projet Oratsimba.

Il existait déjà un *dina* sur la pêche à la langouste, mais celle-ci, jamais approuvée par l'administration, contenait plusieurs articles non conformes au droit national. Le premier travail du Comité Ryaki a donc été de mettre à jour le *dina* à travers un processus traditionnel d'événements oratoires et communautaires (photo 1).

Début Septembre 2013, une première version du *dina* était préparée par le Comité Riaky et discutée avec une centaine de membres de la Communauté. Le résultat de ce processus est un *dina* de 26 articles, signé par le Chef Fokontany. Envoyé à la DRPRH puis au tribunal régional d'Anosy pour validation, ce document est retourné avec la suggestion d'améliorer la concordance du texte avec les lois nationales. Ce va-et-vient a été formateur dans le sens où il a confronté la communauté à ses propres pratiques. Ainsi une seconde assemblée est convoquée en octobre 2013 pour discuter et ratifier un *dina* révisé de 45 articles. Cette réunion a rassemblé environ 400 pêcheurs ainsi que des représentants des opérateurs (GOLD) et de la DRPRH. Les articles les plus controversés ont été ceux relatifs à l'application de règles nationales ignorées dont la taille minimum légale au débarquement de 20cm<sup>6</sup>. L'application de cette mesure est encore aujourd'hui une des principales pierres d'achoppement.

Ainsi le nouveau *dina* réitère certains règlements nationaux et intègre des mesures propres à St Luce comme la création d'une Aire Marine Localement Gérée (AMLG) soumise une clôture temporaire de la pêche (Figure 2).

**Figure 2. Les mesures phare du Dina sur la pêche à la langouste à St Luce**

En dehors de la réitération des principales mesures issues de la législation nationales (lalana), les deux mesures phare du *dina* sont la création d'une aire marine localement gérée où la pêche est interdite une grande partie de l'année et la prohibition la pêche en plongée (avec et sans bouteille).

Mesures		Dina	Lalana
Zone marine sans prélèvement	13 km2 d'aire marine fermée du 1er Janvier au 30 Juin	x	
Taille minimum	20 cm	x	x
Engins réglementés	Interdiction de la pêche en plongée (avec ou sans bouteille)	x	
Restriction au débarquement/vente	Débarquement et vente de femelles œuvées	x	x
Pêche fermée au niveau national	Du 1er Octobre au 31 Décembre		x

Source: Seed Madagascar, 2016, Rapport Final de contrat

<sup>5</sup> Le Comité Riaky est un comité de 15 pêcheurs locaux élus par la communauté.

<sup>6</sup> La taille minimum, antérieurement de 18cm, était encore la référence pour beaucoup de pêcheurs.



© SEED Madagascar

L'objectif est atteint de rassembler les acteurs autour de mesures à la fois fédératrices, capable d'améliorer l'état des stocks tout en étant compatibles avec le contexte socio-économique même si elles n'apparaissent pas optimales à tout point de vue. De la discussion à la décision, de la décision à l'action, la communauté de Sainte Luce a mis en œuvre sa première fermeture le 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

## 3. Un succès pour la communauté, à faire fructifier

Dans un premier temps, une zone de 10km<sup>2</sup> est identifiée, cartographiée et délimitée en mer. La période de clôture est fixée de Janvier à Juillet, ce qui fait une période totale de 10 mois de clôture (3 mois de clôture nationale + 7 mois de clôture locale) sur à près 30% du territoire de pêche de la communauté. L'AMLG se situe le plus près possible du village pour en faciliter la surveillance ; la clôture couvre la période de reproduction ; et la réouverture se fait pendant la période de mauvaise mer (mousson du Sud Est) ce qui permet une pêche de proximité moins dangereuse.

Cette première fermeture est pour la communauté un succès. Leur perception, confirmée par les statistiques d'URL, est une augmentation des prises en 2014. Une collecte de données scientifiques plus robustes en 2015 a confirmé cette tendance. La concentration de la pêche sur une plus courte période a également profité au pêcheur d'un point de vue économique par une hausse des prix au débarquement de plus de 50 à 100% selon les tailles due à une compétition entre anciens (export congelé) et nouveaux (export vivant) acheteurs. Ce gain financier immédiat a stimulé l'appropriation de l'initiative par les pêcheurs.

Il serait hasardeux de faire l'hypothèse d'un lien direct entre ces fermetures et une évolution positive du stock après deux ans de projet surtout pour une espèce à croissance lente. Néanmoins, ces premiers résultats ont à la fois confirmé les pêcheurs dans leur démarche et attisé l'intérêt des communautés voisines. Ainsi l'année suivante, l'AMLG a été portée à 13 km<sup>2</sup> tandis que la période de clôture a été réduite de 10 à 9 mois. Au-delà de ce réajustement et du succès fêté par St Luce, la première fermeture a permis de dégager certaines difficultés : contrôle et surveillance, application des pénalités, fonctionnement du comité Riaky, etc.

## 4. Renforcement des capacités de gestion et apprentissage institutionnel

Le renforcement des capacités a pour objectif d'amener progressivement le comité Riaky et la communauté de Sainte Luce à être le plus autonome possible en dehors d'un appui externe.

Dès 2014, des sessions de formation ont porté sur les responsabilités du comité Riaky liées à l'application du *dina* dont l'administration financière afin de s'assurer d'une gestion transparente de la rémunération des membres du comité et de l'usage des amendes récoltées au titre des infractions. De ce point de vue-là il faut noter une vraie dichotomie dans le respect du *dina*. Les infractions à la clôture de la pêche dans l'AMLG ont été limitées et sont même allées en diminuant. Le bon déroulement des contrôles et de l'exécution des sanctions a été un facteur déterminant ; lorsqu'un problème n'a pas pu se régler au niveau communautaire, le comité Riaky a reçu sans difficulté l'appui de la gendarmerie et de la DRPRH. Ces mécanismes de collaboration entre communauté, département des pêches et police se sont intensifiées et fluidifiées réduisant les conflits et facilitant l'application du *dina*.

Il reste néanmoins un point noir qui est l'application de la taille minimum au débarquement. Les observations scientifiques en 2015 indiquent que 42,8% des débarquements sont inférieurs à 20cm avec des spécimens inférieurs à 12cm. Cette mesure nationale qui a été introduite dans la version finale du *dina* suite à la recommandation de la DRPRH n'est, en fait, pas respectée à l'échelle du pays, non-respect alimenté par un large marché à l'export large pour les langoustes sous-taille. Il y a de toute évidence une limite certaine à essayer de faire appliquer dans un espace restreint une réglementation qui n'est pas respectée à l'échelle nationale. Des discussions entre acteurs ont eu lieu pour envisager une mise en œuvre graduelle sur plusieurs années. L'application de la taille minimum, sous une forme graduelle ou non, nécessitera des discussions plus avancées avec l'industrie, des délais plus étendus et l'implication d'autres communautés de la région pour donner des résultats. Il ne faut néanmoins pas négliger le rôle catalyseur des efforts et des concertations induits par la mise en œuvre locale du *dina*.

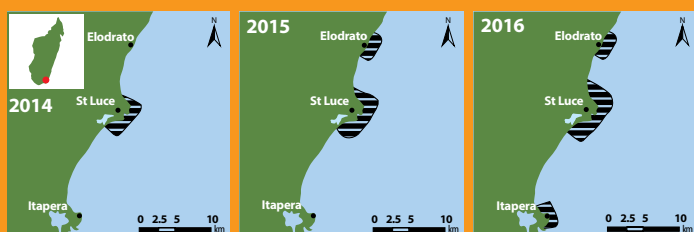
<sup>4</sup> Bien qu'impliquée avant tout dans la gestion forestière, l'intérêt de SEED pour le projet et sa crédibilité auprès de la communauté de St Luce en faisait un bon partenaire potentiel

## 5. La phase d'extension

Les premiers succès à Sainte Luce ont attisé l'appétit des communautés voisines d'Elodrato et d'Itapera. L'élargissement de l'initiative au Nord et du Sud de St Luce a d'abord pris son essor indépendamment de toute l'aide extérieure.

Dès 2014, les villages au nord de St Luce, regroupés sous nom d'Elodrato<sup>7</sup> se sont organisés en vue de la création d'une AMLG. A l'automne, les 250 pêcheurs d'Elodrato avait élu leur comité Riaky et créé leur zone de clôture. Elodrato a d'abord refusé toute assistance extérieure et mis en œuvre seul la première clôture du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2015. Au sud de St Luce, les premières réunions avec le Chef Fokontany de la communauté d'Itapera ont eu lieu en mai 2015. Itapera a décidé en Novembre de créer elle aussi son comité Ryaki et sa première clôture a eu lieu du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mai 2016. Néanmoins, la zone initiale a été vite jugée trop petite et il est prévu d'en débattre et de la redéfinir courant 2016. Dans le cas d'Elodrato comme dans celui d'Itapera, malgré leur désir d'avancer indépendamment, les communautés ont finalement requis une assistance technique pour cartographier (avec GPS) et délimiter en mer (avec des bouées) la zone de clôture ainsi que pour formaliser le règlement du comité Riaky et leur *dina* afin qu'il puisse passer le processus de ratification auprès des autorités malgaches (Figure 3).

Figure 3. Evolution des zones de clôture locales de la pêche à la langouste dans le sud-est de Madagascar



Les premiers résultats d'Elodrato et d'Itapera ont été prometteurs. Les comités ont fait part du bon respect des clôtures et les trois villages se sont réunis fin 2015 puis fin 2016 pour discuter ouvertement des développements futurs. Ces rencontres ont permis d'identifier les objectifs communs entre les communautés, y compris la possibilité d'accroître le pouvoir de négociation collective pour renforcer les négociations des prix avec le secteur privé, et un engagement à long terme pour le partage des meilleures pratiques à travers des visites d'échanges.

## Conclusions

Le postulat initial était double. D'une part, il y avait l'idée qu'un petit succès même à une échelle très locale pouvait dans le contexte de Madagascar créer une dynamique plus large permettant à terme de passer d'une initiative villageoise à une initiative géographiquement plus étendue afin d'avoir un impact significatif sur la pêche (économique et biologique). D'autre

part, il y avait l'idée que les chances de succès d'une initiative de type «co-management local » serait augmenté par son inclusion dans une approche filière où tous les partenaires sont impliqués dès la genèse (communauté, pêcheurs, opérateurs, exportateurs, administration, recherche, ONG...).

Même si la réplication dans les communautés adjacentes est récente, la rapidité avec laquelle l'intérêt s'est manifesté et avec laquelle l'intérêt s'est mué en décision et la décision en action démontrent les possibilités d'adoption régionale à partir d'une initiative pilote de gestion communautaire. Cette étape est à terme essentielle pour faire face à certains défis comme le respect des règlements nationaux ou le contrôle progressif de l'accès. Il y a bien sûr à Madagascar le précédent de la gestion de la pêche du poulpe qui d'une initiative de clôture locale a peu à peu gagné une grande partie du pays par adjonction successive d'initiatives communautaires.

Néanmoins, cela ne suffirait pas sans la collaboration des acheteurs et exportateurs dans une pêche très majoritairement tournée vers l'export. De l'avis même des partenaires, les comités de pilotage qui ont réunis les acteurs clés des communautés (Comité Riaky de St Luce, puis des 3 villages), de l'Etat (DRPRH, gendarmerie, URL) et du secteur privé (GOLDS, Madapêche, Martin Pêcheur) ont été cruciaux pour l'avancement et le succès de l'initiative. Elles ont permis aux acteurs d'identifier les objectifs communs, de partager les sujets de préoccupations, de planifier et coordonner les actions vers une gestion plus durable pour tous.

L'arrivée récente d'un nouveau débouché – l'export de langoustes vivantes vers la Chine - a fait craindre une possible déstabilisation du système comme on a pu le voir pour le crabe de mangrove. Néanmoins pour le moment, ce nouveau débouché, limité dans ses quantités par les contraintes de transport et de survie précaire des langoustes, propose des prix plus élevés et s'intéresse à des tailles supérieures à la majorité des tailles débarquées. L'effet instantané a donc été plutôt bénéfique.

Le défis lancé aux partenaires est maintenant de pérenniser le processus par une plus grande autonomisation de fonctionnement des comités Riaky, une lente mais sûre extension du processus et le maintien de relations étroites entre les différents acteurs de la filière dans un processus itératif d'évaluation/progression des mesures incluses dans les *dina*. A ce stade le processus n'est pas encore autonome et requiert encore un peu d'appui humain, financier et technique, mais l'élan et les premiers résultats positifs sont là pour servir d'inspiration.

L'initiative a également permis de développer une boîte à outils appropriée pour faciliter la duplication qui comprend : un texte de *Dina*, un règlement de comité Riaky, une expérience organisationnelle et de gestion financière à partager, une technologie pour fabriquer des bouées à longue durée, une bande dessinée destinée aux écoles des villages et aux adultes qui reprend le cycle de reproduction et l'aménagement de la langouste. L'ensemble permet d'espérer appuyer la mise en place progressive sur 10 à 20 ans d'une cogestion de la langouste par les villages du Sud et Sud Est malgache qui sont répartis sur 400 km de côte.

7 Le site dit d'Elodrato recouvre les zones débarquement utilisées par les communautés d'Esohihy, d'Ibakika, d'Elodrato et Vohibola.

COI-SmartFish est un programme régional de pêche mis en œuvre conjointement par la Commission de l'océan Indien et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et financé par l'Union européenne. COI-SmartFish opère dans vingt pays de la région océan Indien, Afrique australe et orientale. Le projet se concentre sur la gouvernance, la gestion des pêches, le suivi, contrôle et surveillance, le commerce et la sécurité alimentaire.

Blue Tower, 5<sup>ème</sup> étage, rue de l'Institut - Ebène - Maurice  
Tél: (+230) 402 6100 - Fax: (+230) 466 0160  
Courriel: smartfish@fao.org - smartfish@coi-ioc.org  
Web: www.smartfish-coi.org  
www.fao.org - www.coi-ioc.org

Cette publication a été réalisée par la Commission de l'océan Indien et la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les contenus des fiches n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur. Ni la Commission de l'océan Indien ni la FAO ne sauraient être tenues pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document. Des extraits de la présente publication, à l'exclusion des photographies, peuvent être reproduits sans autorisation, à condition qu'il soit fait mention de la source.

### Préparé par

**Clotilde Bodiguel**, Conseiller technique principal, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Michel de San**, Consultant pêche et aquaculture, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Sur la base des rapports de contrat (2014-2016) de SEED Madagascar, du suivi de l'équipe de la FAO et de l'agent régional Dorothée Ravomanana.